

samedi 19 mai 2001

**L'Orient
LE JOUR**

INFORMATIONS LOCALES

COLLOQUE - Série de conférences organisées par la fondation Michel Chiha et le Centre de recherche sur le comportement

25 intervenants pour une « réévaluation critique du système politique libanais »

Séance inaugurale hier du colloque intitulé « Réévaluation critique du système politique libanais », organisé par la Fondation Michel Chiha et le Centre de recherche sur le comportement (Center for Behavioral Research) de l'Université américaine de Beyrouth. A cette occasion, quelque 25 juristes, économistes, sociologues et politologues planchent sur la pensée politique de Michel Chiha, coauteur de la

Constitution de 1926 et militant en faveur de la démocratie, de la coexistence intercommunautaire et du pacte national. Et ce, comme l'indique cheikh Michel el-Khoury, vice-président de la fondation, « pour tenter de dégager une vision des orientations qui s'offrent et des moyens à mettre en œuvre pour assurer le développement harmonieux et sans contrainte d'une société fragmentée ».

Prenant en premier la parole, le professeur Samir Khalaf a rappelé le parcours de Michel Chiha : avocat, banquier, éditorialiste, député et membre de la commission du Statut organique, il a préparé la rédaction de la Constitution et jeté les bases d'un système monétaire et fiscal adapté aux réalités locales. Ses archives illustrent l'immense travail de fond à la fois politique et juridique dont il a été l'artisan. Jusqu'à sa mort en 1954, Michel Chiha expose dans *Le Jour* les divers aspects de sa pensée politique, et dénonce les errements, les dérapages et les abus... Des écrits pour la plupart étonnamment actuels, et de ce qui est d'Israël, d'une certaine manière prophétiques.

La parole a été donnée ensuite à cheikh Michel el-Khoury « demi-vice-président » de la Fondation Chiha (une vice-présidence qu'il partage avec M. Ghassan Tuéni). L'ancien gouverneur de la Banque centrale a expliqué que le but de la fondation n'était pas d'« exalter les mérites d'un homme » ou de faire une analyse critique de son œuvre ou même de se contenter de diffuser ses idées et ses principes. « Nous souhaitons replacer

l'œuvre de Chiha dans la perspective d'aujourd'hui », a indiqué l'intervenant. Et si beaucoup de choses ont changé depuis les années vingt et les années quarante, « il est singulier de noter cependant que le nouveau consensus exprimé par la Constitution de Taëf reprend les grandes lignes de ceux qui l'ont précédé, avec des modifications qui, heureusement ou malheureusement, n'ont guère altéré le concept de base sur lequel s'est édifiée la structure fondamentale du Liban moderne. C'est là une donnée qui mérite attention », a souligné cheikh Michel el-Khoury. Rappelant ensuite les deux questions, « *Pouvons-nous vivre ensemble ? Et comment ?* », qui se sont posées à Chiha tout au long de sa réflexion politique, le conférencier a fait remarquer qu'« elles se posent aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité qu'elles s'éternisent à l'univers entier face à une globalisation dont on n'a pas encore mesuré les bienfaits ou les méfaits ».

Taëf, une copie à améliorer

Intervenant à son tour, le ministre de la Culture, M. Ghassan Salamé, a souligné qu'il fallait li-

bérer les postes administratifs du confessionalisme. Qui, à son avis, étouffe politiquement le pays. « Il est temps de réagir avant que ce souci omniprésent ne calcifie entièrement notre activité », a-t-il dit. Il a relevé l'importance dans le système local des us et coutumes. Il a regretté que les variations rapides subies par ce système depuis Taëf aient entravé l'instauration d'une jurisprudence constitutionnelle pérenne, dont la nécessité est ressentie au niveau de l'interprétation pratique de la nouvelle loi fondamentale. « Dix ans après leur adoption, les accords de Taëf paraissent comme une copie à améliorer plutôt qu'une œuvre achevée, une référence nécessaire plutôt qu'un texte sacré », a déclaré le ministre.

Il a mis l'accent ensuite sur la défense des droits de l'homme. À son avis, la protection de ces droits implique, pour commencer, la reconnaissance des sources de danger dans ce domaine. Autrement dit, il faut procéder à un diagnostic serré des éléments mettant concrètement en péril les droits de l'homme au Liban. Il ajoute que l'État peut parfois commettre des bévue et des bavures manifestes.

Mais que tout compte fait, la menace dans ce pays est engendrée essentiellement par les pratiques politiques courantes, bien plus que par le comportement du pouvoir. Et de relever que malgré tous les bouleversements démographiques, sociaux et politiques survenus depuis la disparition de Michel Chiha, les structures constitutionnelles, économiques et culturelles qu'il a proposées restent valables.

Par ailleurs, le ministre a mis en garde contre la « manipulation sujette à contresens » de l'expression « dialogue des cultures ». « Contrairement à ceux qui tendent à poser les cultures en acteurs du système international, en structures fermées et autodéfinies dialoguant entre elles ou en monolithes, s'entrechoquant selon les scénarios esquissés par Samuel P. Huntington, nous voulons pour notre part considérer les cultures comme des viviers de valeurs, de coutumes, de pratiques et d'expressions esthétiques, matérielles ou symboliques. Dans ce sens, les cultures sont des flux soumis aux exigences du temps et de l'espace. C'est parce qu'elles naissent dans l'interaction, et parce qu'elles en vivent, c'est parce qu'elles n'atteignent leur maturité que dans les mélanges, l'hybridation, l'impureté des races et des langues que les cultures sont une négociation permanente avec le monde et une recherche constante d'ajustement avec ses métamorphoses... C'est cela que Chiha avait sans doute entrevu, à la fois dans sa conception philosophique de l'identité libanaise, et dans sa construction politico-économique d'un système libanais en recherche constante d'équilibre difficile entre communauté et indivi-

du », a conclu le ministre.

Histoire et actualité

Le rôle de l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Fouad Boutros, absent pour raison de santé, a été lu par M. Samir Khalaf. « Les organisateurs ont été bien inspirés dans le choix du thème de la conférence », a dit M. Boutros, car depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, une vive polémique n'a cessé d'occuper la scène politique et l'opinion quant au dysfonctionnement du système et à la dérive des institutions ». Et de souligner que dans ce contexte, « la référence à Michel Chiha s'impose autant comme politologue que comme maître à penser et visionnaire. Michel Chiha appartient autant à l'histoire du Liban qu'à l'actualité ». L'intervenant a fait remarquer que « sous l'empire de la Constitution de Taëf, le dévoiement dans le fonctionnement des institutions constitue un véritable abcès de fixation (...) Depuis plus de dix ans, une déplorable discordance entre les textes et les modalités d'exercice du pouvoir fait l'objet d'analyses, de critiques et de mises en garde ». Rappelons que l'ancien ministre a consacré à ce sujet un double éditorial en français et en arabe, dans *L'Orient-Le Jour* et *an-Nahar*, le 12 septembre 1995, sous le titre « La dénatura-tion du système politique par la pratique des pouvoirs ». Après avoir dénoncé le dysfonctionnement du système et l'avoir attribué « aux errements et abus des dirigeants, de la classe politique et de ses parrains », M. Fouad Boutros avait lancé la mise en garde suivante : « À la longue, le risque est réel de déboucher progressivement et en douceur, soit sur une

anarchie politique, soit sur un régime absolutiste avec les conséquences que l'on devine et qu'il n'est pas besoin d'énumérer ».

Samir Frangié, lui, s'est employé à répondre à la question suivante - essentielle s'il en est. « L'accord de Taëf est-il un compromis provisoire dont l'objectif est de mettre fin à la guerre ou bien représente-t-il un pas sur la voie de la définition d'un nouveau Pacte national entre les Libanais ? ». Et disséquant les trois problèmes majeurs auxquels ces derniers sont confrontés depuis la création du Liban moderne - identité nationale, démocratie dans ses rapports avec les communautés religieuses et relations libano-syriennes -, il a préconisé « un retour à l'accord de Taëf et sa mise en application pour parvenir à mettre sur pied un État de droit capable de générer la complexité de la société libanaise ».

Ont participé aux travaux de cette première journée MM. Nadim Shéhadé, Farès Sassine, Fawaz Traboulsi, Chibli Mallat, Élisabeth Picard, Nawaf Salam, Farid el-Khazen, Melhem Chaoul, Reinoud Leenders, le président Antoine Kheir et Adnane el-Amine. Aujourd'hui samedi 19, à 9 heures, débat autour du « système économique libanais » avec MM. Michel el-Khoury, Toufic Gaspard, Makram Sader et Kamal Hamdane. À 11 heures, le ministre Marwan Hamadé présidera une séance sur « La politique régionale et étrangère » et à laquelle prendront part MM. Samir Cassir, Fawaz Gergès et Volker Perthes, auteur de plusieurs ouvrages sur la Syrie. À 15 heures, M. Ghassan Tuéni clôturera le colloque en présentant les « perspectives » du système politique libanais.